

**PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PARTICULIERS
DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**GUIDE À L'INTENTION DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

CONCOURS 2002-2003

Ministère de l'Éducation

Janvier 2002

PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PARTICULIERS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

GUIDE À L'INTENTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

LE CONTEXTE

Dans le cadre des mesures de réinvestissement annoncées par le ministre de l'Éducation lors du budget 1999-2000, un soutien particulier a été prévu pour assurer le développement d'une main-d'œuvre hautement spécialisée, plus précisément pour doubler d'ici 2004-2005 le nombre de diplômés dans le secteur des technologies de l'information.

Le programme de subventions pour des projets particuliers dans le domaine des technologies de l'information s'ajoute à deux autres mesures adoptées pour augmenter l'effectif scolaire et la diplomation ainsi que pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires, soit au programme de bourses pour les élèves qui obtiennent leur diplôme dans les délais prévus et à l'offre d'une prime aux établissements pour chaque diplôme additionnel décerné.

L'OBJECTIF DU PRÉSENT PROGRAMME

Les subventions sont accordées pour des projets particuliers qui visent à doubler, d'ici 2004-2005, le nombre de diplômés dans le secteur des technologies de l'information.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ADMISSIBLES

Le programme s'adresse aux établissements d'enseignement universitaire.

LES PROGRAMMES ADMISSIBLES

Pour connaître les programmes admissibles spécifiques à chacun des établissements universitaires, consultez l'annexe A.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles, les projets doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- concourir à l'atteinte de l'objectif général de doubler le nombre de diplômés dans le secteur des technologies de l'information. Une attention particulière devra être portée à la démonstration du fait que le projet soumis respecte cet objectif;
- être approuvés, signés et soumis par les autorités de l'établissement;
- être signés par la personne qui en est responsable;
- être présentés conformément aux modalités du programme (critères d'admissibilité, description du projet, etc.).

LES ACTIVITÉS OU LES PROJETS NON ADMISSIBLES

Ne sont pas admissibles :

- les projets de construction;
- les projets ayant pour objet le renouvellement du parc informatique de base (par exemple, de l'équipement habituellement nécessaire aux activités d'enseignement);
- les projets portant uniquement sur l'acquisition d'équipement;
- les projets qui ne comportent pas de volets d'exploitation ou de développement pédagogique en matière de technologies de l'information;
- les activités courantes de perfectionnement du personnel enseignant qui peuvent être soutenues par d'autres sources de financement;
- les projets ayant pour but l'amélioration des infrastructures de gestion;
- les projets associés à des programmes de formation non visés par le présent programme de subvention;
- les activités publicitaires ou promotionnelles axées exclusivement sur le recrutement d'étudiants;
- les projets portant sur la création de programmes courts, de certificats ou de programmes qui pourraient être subventionnés dans le cadre du fonds de développement des programmes ou en vertu d'autres programmes ministériels.

LES ACTIVITÉS POUR LESQUELLES UNE SUBVENTION PEUT ÊTRE DEMANDÉE

La contribution financière peut être demandée aussi bien pour des **dépenses d'investissement** que pour des **dépenses de fonctionnement**.

Dépenses d'investissement

Il pourrait s'agir par exemple :

- d'acquisition d'équipement informatique de pointe, excluant le renouvellement du parc informatique de base;
- d'achat de logiciels spécialisés;
- d'achat d'équipement spécialisé de laboratoire;
- d'aménagements temporaires pour accueillir un plus grand nombre d'étudiants.

Dépenses de fonctionnement

Il pourrait s'agir par exemple :

- d'activités visant la rétention et l'encadrement des étudiants inscrits en vue d'augmenter la diplomation;
- de plans de soutien technique et pédagogique (embauche de techniciens, gestion de réseaux informatiques ou veille technologique);
- de projets de perfectionnement du personnel (enseignants et techniciens) : stages en entreprise, élaboration et expérimentation de programmes de perfectionnement. Ces activités devront être en relation avec le projet;
- d'expérimentation d'approches pédagogiques adaptées à l'utilisation des technologies de l'information;
- de bourses de formation doctorale ou postdoctorale qui assurent le recrutement de futurs professeurs;
- de programmes de perfectionnement (relatifs à des technologies particulières) pour les professeurs ;
- de salaires destinés à des professeurs invités;
- d'opérations spéciales de recrutement pour multiplier les candidatures dans les programmes visés;
- de salaires destinés aux professeurs supplémentaires à engager pour répondre à une hausse d'inscriptions, en attendant que les subventions régulières prennent en compte ces dépenses.

LA DURÉE DE LA SUBVENTION ET LES DÉPENSES ADMISSIBLES

Les subventions ne sont pas récurrentes et seront versées au cours de l'année financière 2002-2003, en une seule fois.

La subvention demandée et le budget présenté devront être détaillés et réalistes, c'est-à-dire démontrer, par exemple, **un rapport raisonnable de dépenses par nombre d'étudiants visés.**

Les subventions pourront servir tant pour des dépenses d'investissement que pour des dépenses de fonctionnement non récurrentes. Le budget présenté devra exposer clairement la distinction entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

Dans le cas d'achat d'équipement et de logiciels spécialisés, l'établissement devra faire la démonstration que les coûts de ces derniers sont les meilleurs sur le marché.

Les dépenses suivantes sont admissibles :

- les frais de consultation pour des aspects précis du projet qui ne sont pas du ressort de l'équipe;
- les frais d'engagement ou de remplacement de personnel enseignant, professionnel ou technique;
- les frais de déplacement et de séjour;
- les frais d'achat de logiciels ou d'équipement spécialisés;
- les frais administratifs (secrétariat, production de rapports, organisation de colloques);
- les frais de fournitures.

LA CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE PRIVÉE ET DES AUTRES PARTENAIRES

Le Ministère souhaite la création de partenariats entre les universités, les entreprises privées ou d'autres partenaires privés, par exemple des fondations ou des donateurs. La collaboration entre les établissements d'enseignement est aussi encouragée.

Les projets mettant à contribution l'entreprise privée seront privilégiés. Cette participation doit faire partie intégrante du budget du projet et son importance doit être chiffrée. Elle peut être faite en espèces ou en nature.

Voici des exemples de contribution en nature :

- services professionnels ou autres services (selon les taux internes et non les taux commerciaux);
- salaires (selon les taux internes et non les taux commerciaux);
- accueil des stagiaires, formation des enseignants;
- équipement ou autres composantes (don d'équipement d'occasion ou d'équipement neuf, prêt à long terme, rabais spéciaux plus avantageux que ceux qui sont normalement offerts, etc.);
- logiciels (frais d'exploitation, coûts de reproduction, frais de formation et de soutien excluant les frais de mise au point).

La contribution des autres partenaires peut être de même nature que celle de l'entreprise privée. Elle doit aussi faire partie intégrante du budget du projet et son importance doit être chiffrée.

L'ÉVALUATION DES DEMANDES ET LES CRITÈRES DE SÉLECTION

L'évaluation des demandes est confiée à un comité composé de représentants d'entreprises privées du domaine des technologies de l'information, d'universités et du ministère de l'Éducation.

Il importe de rappeler qu'un partenariat avec l'entreprise privée est hautement souhaitable et de souligner que, à qualité égale, la priorité sera accordée aux projets comportant une contribution de l'entreprise privée.

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

L'objectif du projet et le partenariat — 35 points

- importance de la contribution du projet à l'atteinte de l'objectif du programme de subvention et un exposé explicite de la situation de départ (au moment de la demande, nombre d'élèves inscrits au programme touché) et de l'objectif visé par le projet en ce qui a trait au nombre de diplômés;
- présence d'un partenariat avec l'entreprise privée du domaine des technologies de l'information ou un autre partenaire privé;
- présence d'un partenariat avec un autre établissement d'enseignement.

Le projet — 30 points

- clarté et précision de l'état de la situation et de la définition des besoins;
- pertinence du projet : justification et adéquation de la démarche (activités) ou de la solution (équipement, matériel) retenues pour atteindre l'objectif;
- retombées du projet sur le plan pédagogique et présence de mesures innovatrices visant l'encadrement et la rétention des élèves inscrits;
- portée potentielle du projet (par exemple, nombre d'enseignants et d'étudiants touchés);
- viabilité du projet (budget de fonctionnement assuré, appui de l'établissement à plus long terme).

Les responsables — 10 points

- capacité des membres de l'équipe à mener le projet à terme : formation, compétence et rôle des membres de l'équipe (diplôme, expérience pertinente).

Le budget — 20 points

- importance relative de la contribution de l'entreprise privée (contribution en ressources matérielles, humaines et financières);
- évaluation réaliste et justification du budget (le budget est-il réaliste, compte tenu des activités prévues et du volume de la clientèle ciblée?).

Le calendrier — 5 points

- planification réaliste du calendrier (l'échéancier prévu est-il réaliste, compte tenu des objectifs du projet?).

LE DOSSIER DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

**À la date limite de dépôt, la demande de subvention
devra être complète, rédigée sur le formulaire prévu à cet effet
et satisfaire aux critères de recevabilité.**

Le formulaire ci-annexé doit servir de modèle pour la présentation de la demande. Les éléments de la description du projet doivent être conformes aux critères de sélection.

La description du projet ne devra pas excéder quatre pages. Elle sera accompagnée d'un résumé du projet d'au plus dix lignes.

De façon à favoriser un examen équitable des demandes, la description des projets doit être présentée en caractère de 12 points, à simple interligne, sur du papier format lettre. Le formulaire de demande de subvention peut être téléchargé à partir du site Internet du Ministère.

Les éléments suivants devront être annexés à la description du projet :

- le budget détaillé, y compris la contribution du partenaire privé. Cette contribution, de même que celle des autres partenaires, doit faire partie intégrante du budget du projet et son importance doit être chiffrée. De plus, la subvention demandée au Ministère sera ventilée selon les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement. Le formulaire du budget devra être téléchargé à partir du site Internet du Ministère;
- le cas échéant, un **document signé** faisant foi de l'entente de partenariat conclue avec l'entreprise privée et des engagements de ce partenaire quant à sa contribution;
- le cas échéant, un **document signé** faisant foi de l'entente de collaboration intervenue entre les établissements;

- un bref curriculum vitæ de la personne responsable et les coordonnées précises des membres de l'équipe.

Les demandes doivent être faites en **dix** exemplaires incluant **le curriculum vitæ** .

Les demandes **doivent être signées** par la personne responsable du projet et par les autorités de l'établissement.

LE DÉPÔT D'UN RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'établissement s'engage à transmettre à la Direction du soutien aux établissements du ministère de l'Éducation un rapport d'activités. Ce rapport devra comporter une description des principales activités réalisées à l'aide de la subvention, une évaluation des retombées du projet en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif et un **bilan financier** dûment signé par le directeur financier de l'établissement.

ENGAGEMENT À UTILISER LA SUBVENTION AUX FINS PRÉVUES

Les autorités des établissements et les responsables des projets s'engagent à dépenser la subvention qu'ils pourraient recevoir selon les modalités du projet soumis et dans le respect de l'objectif du programme. **Tout changement qui concerne les modalités du projet ou sa contribution à l'objectif du programme doit être signalé au Ministère avant d'être effectué.**

L'ACHEMINEMENT DES DEMANDES, LES DATES DE RÉCEPTION DES DEMANDES ET D'ANNONCE DES RÉSULTATS

Les demandes devront être acheminées en **dix** exemplaires à l'adresse suivante :

Madame Marie Lamoureux
Responsable du concours
Programme de subventions pour des projets particuliers
dans le domaine des technologies de l'information
Direction du soutien aux établissements
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Les demandes doivent être reçues par le Ministère au plus tard le 29 mars 2002.

Le ministre pourrait annoncer les projets retenus pour financement en juin 2002.

ANNEXE A

**Programmes admissibles
spécifiques à chacun des établissements universitaires**

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ BISHOP'S

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Computer Science Honours	BSCHONCSC	90	9
Computer Science Major	BAMAJCSC	90	9
	BSCMAJCSC	90	9
Computer Science : Information and Decision Science Major	BSCMAJCSI	90	9

**LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES
UNIVERSITÉ CONCORDIA**

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
B Comp Sci. - Computer Systems Option	140426C42	90	9
	141426C42	108	11
	142426C42	120	12
B Comp Sci. - Software Engineering Option	140426S20	118,25	12
	141426S20	118,25	12
	142426S20	118,25	12
B Comp Sci - Information Systems Option	140426I06	90	9
	141426I06	108	11
	142426I06	120	12
B Comp Sci - Software Systems Option	140426S34	90	9
	141426S34	108	11
	142426S34	120	12
B Comp Sci - Computer Applications Option	140426C48	90	9
	141426C48	108	11
	142426C48	120	12
B. Comp. Sc. - Major in Digital Image/Sound and the Fine Art	140421D13	90	9
	141421D13	108	11
	142421D13	120	12
B Comp Sci - Honors Program - Computer Applications Option	140422C48	90	9
	141422C48	108	11
	142422C48	120	12
B Comp Sci. - Honors Program - Computer Systems Option	140422C42	90	9
	141422C42	108	11
	142422C42	120	12
B Comp Sci - Honors Program - Information Systems Option	140422I06	90	9
	141422I06	108	11
	142422I06	120	12
B Comp Sci - Honors Program - Software Systems Option	140422S34	90	9
	141422S34	108	11
	142422S34	120	12
B Eng - Computer Engineering	140416C49	119	12
	141416C49	119	12
	142416C49	119	12
B Eng - Electrical Engineering	140416E36	119	12
	141416E36	119	12
	142416E36	119	12
B. Eng - Software Engineering	140416S20	118,25	12
	141416S20	118,25	12
	142416S20	118,25	12
B. Eng. - Computer Engineering - Systems Software Option	140416S75	119	12
	141416S75	119	12
	142416S75	119	12
B. Eng. - Computer Engineering - Systems Hardware Option	140416S71	119	12
	141416S71	119	12
	142416S71	119	12
B. Eng. - Electrical Engineering - Electronics/Systems Option	140416E17	119	12
	141416E17	119	12
	142416E17	119	12
B. Eng. - Electrical Engineering - Telecommunications Option	140416E19	119	12
	141416E19	119	12
	142416E19	119	12
BFA - Major in Design Art	140611D08	90	9
	141611D08	108	11
	142611D08	120	12
BFA - Major in Digital Image/Sound and the Fine Art	140611D13	90	9
	141611D13	108	11
	142611D13	120	12
BFA - Major in Film Animation	140611F05	90	9
	141611F05	108	11
	142611F05	120	12
	140611C14	90	9
	141611C14	108	11
	142611C14	120	12
B. Comm. - Major in Management Information Systems	140311M03	90	9
	141311M03	108	11
	142311M03	120	12
MA - Educational Technology	26011E34	60	6
	26011E34 2	60	6
	26011E34 1	60	6

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en génie électrique	7883	117	12
Bacc. en génie de la production automatisée	7885	114	12
Bacc. en génie de la production automatisée, formation bidiplomante ETS-EPF	7285	116	12

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Maîtrise sciences de la gestion, option systèmes d'information	3330	45	6

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Maîtrise en télécommunications	3404	45	6
	3604	45	6
Maîtrise en génie logiciel	3821	45	6

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ LAVAL

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Baccalauréat en génie électrique	000133401	120	12
Baccalauréat en génie informatique	000133101	120	12
Baccalauréat en informatique de génie	000132631	96	10
Baccalauréat en informatique de gestion	000132651	96	10
Baccalauréat en informatique-mathématique	000132621	96	10
Baccalauréat en informatique	000132601	96	10
Baccalauréat en génie physique (instrumentation et systèmes)	000133299	120	12
Baccalauréat en sciences géomatiques (génie géomatique)	000136299	120	12
Baccalauréat en communication graphique	000110155	90	9
Maîtrise en technologie éducative (NTIC et éducation) (essai)	011256701	45	6
Maîtrise en technologie éducative (NTIC et éducation) (mém.)	012256701	45	6
Maîtrise en administration des affaires (Gestion des technologies de l'information)	018255031	45	6
Maîtrise en architecture (Design et multimédia)	011210111	45	6

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ MCGILL

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
B. Science Major Comp SC	tP5Ui7GmGQ	90	9
	tP5ULkI4Ru	90	9
	tP5UL5BZh4	90	9
	tP5Wmbdwfa	90	9
	tP52ZB2BMY	90	9
	tP53jjD\$Z0	90	9
	tP5Zl6\$hk6	90	9
	tP517kumOQ	90	9
	tP52\$CXOfy	90	9
	tP52jKJs\$s	90	9
	tP52SJsADa	90	9
	tP55ivsp58	90	9
	tP5RU45P5K	90	9
	tP5ULg8ipe	90	9
	tP5WhnNz0w	90	9
	tP5WmbcTO#	90	9
	tP5WnaUMhe	90	9
	tP5WnbCm7u	90	9
tP5WnhmGYo	90	9	
tP5Wo4Qb6c	90	9	
tP5W59tkNm	90	9	
B. Science Honours Computer SC	tP5UL5BZh5	90	9
	tP5Zl6\$hk7	90	9
	tP517kumOR	90	9
	tP52\$CXOfz	90	9
	tP52jKJs\$t	90	9
tP5RU45P5L	90	9	
B. Science JNT Hon Math & Comp SC	OYM% YyloJU	90	9
	OYMckU7#EG	90	9
	OYMia\$dmXH	90	9
	OYM% YyloJT	90	9
	OYMcplw8Xl	90	9
	OYMcqOGV7B	90	9
	O8EN6mREmL	90	9
	O8ELhP4%sf	90	9
	O8EDQOZG#X	90	9
	OYMia\$dmXJ	90	9
OYMcAD3#tN	90	9	
OYM% YyloJV	90	9	
B. Eng. Computer Eng.	tPhFg3Nv73	109	11
	tPhJHtJrXd	121	12
	tPhH% VkhqT	124	12
	tPhPwBFuhR	102	10
B. Eng. Honours Elect Eng.	uEqveqphFx	109	11
	uEqveqphF0	109	11
	uEqw9h0s2n	90	9
	uEqxGs3SgD	90	9
	uEqxGs3Sg6	125	12
	uEqzEN\$5Aj	130	12
	uEqzEUlduL	102	10
	uEqzEUldva	102	10
	uEqzJAA1S1	102	10
	uEqFt2hfTO	102	10
uEqFG96XKI	102	10	

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. Spécialisé en informatique	117510	90	9
Bacc. bidisciplinaire en mathématiques-informatique	119110	90	9
Bacc. bidisciplinaire en physique et informatique	120510	90	9
Majeure en informatique	117520	90	9

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en génie électrique	BIELE	120	12
Bacc. en génie informatique	BIINF	120	12
Bacc. en génie physique et des matériaux	BIPHS	120	12
	BIPHC	120	15
	BILOG	120	15
	BILOC	120	15

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en génie électrique	214	120	15
Bacc. en génie informatique	236	120	15
Bacc. en informatique	220	120	12
Bacc. en informatique de gestion	221	120	12
Bacc. en administration (G.I.S.)	203003	90	9
	203503	90	12
	203513	90	12
Maîtrise en génie logiciel	651R	45	6
Doctorat en télédétection	720	90	12

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en génie informatique	7881	113	11
	7943	120	12
Bacc. en informatique de gestion	7710	90	9
Bacc. en mathématiques-informatique	7843	90	9
Bacc. en génie unifié (conc. en génie électrique)	7636	120	12
	7638	120	12
Bacc. avec majeure en informatique et mineure en mathématiques	7509	90	9

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en informatique	7833	90	9
Bacc. en informatique, cheminement coopératif	7033	90	9
Bacc. en informatique, informatique de gestion	7854	90	9
Bacc. en génie informatique	7943	120	12

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en informatique de gestion	7016	96	10
	7116	96	10
	7710	90	9
	7916	96	10
Bacc. En micro-électronique	7874	90	9
Bacc. en mathématiques concentration en informatique	7321	90	9
Bacc. en communication conc.multimédia interactif	7331	90	9
Maîtrise en génie logiciel	3821	45	6
Bacc. avec majeure en informatique et mineure en administration (<i>sous réserve d'approbation</i>)	à venir	à venir	à venir

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en mathématiques-informatique	7843	90	9
Bacc. en génie des systèmes électromagnétiques	7001	120	12
Bacc. en informatique	7833	90	9

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. génie électromécanique (Instrumentation et contrôle)	7203	120	12

LISTE DES PROGRAMMES ADMISSIBLES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Nom du programme	CPO	Nombre d'unités	Nombre de trimestres autorisés
Bacc. en informatique	7833	90	9
Bacc. en génie électrique	7944	120	12
	7714	105	11
Bacc. en recherche opérationnelle	7767	90	9